

Reconnaissance de la Palestine : un premier pas, mais la paix exige des actes

La France reconnaît ce soir l'État de Palestine. Cet acte, attendu depuis des décennies, et qui intervient plus de 10 ans après le vote de l'Assemblée nationale en faveur de cette reconnaissance, est une victoire pour la cause palestinienne et une étape historique vers la solution à deux États. Mais il serait illusoire d'y voir une réponse suffisante au drame en cours. La reconnaissance est un geste politique fort mais essentiellement symbolique. Elle ne mettra pas fin au génocide en cours, aux bombardements qui s'abattent sur Gaza, aux colonies illégales qui s'étendent en Cisjordanie, ni à la famine et aux maladies qui déciment un peuple abandonné.

La France a désormais une responsabilité immense contre les violations du droit international humanitaire : traduire ce geste en actes pour contraindre le gouvernement israélien à emprunter enfin le chemin de la paix. Sans sanctions fortes, la reconnaissance restera lettre morte.

Le Groupe Écologiste et Social appelle à la libération inconditionnelle des otages israéliens toujours retenus par le Hamas dans la bande de Gaza, comme à la libération des prisonniers palestiniens détenus arbitrairement dans les prisons israéliennes.



Le Groupe Écologiste et Social appelle le gouvernement à porter des mesures claires et immédiates : suspension de l'accord d'association UE-Israël tant que le droit international est bafoué, sanctions à l'encontre de l'État d'Israël et des personnes ou entités israéliennes impliquées dans des violations du droit international, embargo complet sur les armes à destination et en provenance d'Israël, interdiction des produits issus des colonies illégales, sanctions ciblées contre les dirigeants israéliens et les colons violents, et remise en cause de l'exemption de visas de courte durée accordée à Israël.

Le Groupe Ecologiste et Social demande à ce que soit examinée en urgence à l'Assemblée nationale sa Proposition de Résolution Européenne visant à suspendre l'accord d'association UE-Israël et à l'adoption de sanctions contre ces violations du droit international humanitaire.

La France doit convaincre ses partenaires européens d'agir dès le Conseil européen d'octobre. Elle doit aussi assumer ses responsabilités nationales, y compris en décidant de sanctions unilatérales si l'Union européenne échoue.

Reconnaître la Palestine est un gage de paix future. Mais la justice et la paix n'advieront qu'à condition de briser la logique de guerre et d'impunité. L'heure n'est plus aux symboles mais à l'action.